

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

dans notre industrie

Par

Mgr Eugène LAPOINTE

FAITS SOCIAUX

PRIX SPÉCIAL :

10 sous l'unité; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille

MONTRÉAL

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1075, RUE RACHEL, 1075

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
1300, RUE BORDEAUX, 1300

TOUS DROITS RÉSERVÉS

L'École Sociale Populaire

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE fut fondée à Montréal, en 1911, par un groupe de prêtres, de professeurs et d'hommes d'œuvres. Son but était d'étudier et de faire connaître les moyens les plus aptes à résoudre les problèmes que des conditions sociales nouvelles imposent à notre pays. Elle n'a pas failli à sa tâche. Toutes les questions qui intéressent le bien-être social de notre peuple ont été abordées dans ses conférences ou ses publications, associations ouvrières, coopératives, caisses populaires, désertion des campagnes, colonisation, hygiène, instruction publique, etc. La magnifique floraison des syndicats ouvriers catholiques à laquelle nous assistons aujourd'hui, germa au sein de L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE.

L'É. S. P. continue de publier, à peu près chaque mois, ses brochures de 32 pages sur les questions sociales à l'ordre du jour. Hier elle initiait le grand public aux réformes scolaires qui entreront en vigueur au mois de septembre prochain, aujourd'hui elle dénonce le travail du dimanche dans l'industrie, demain elle attaquera de front le mal de l'émigration des nôtres aux États-Unis. L'É. S. P. ne désire qu'une chose, répandre de plus en plus son influence pour fortifier l'action de tous ceux que préoccupent les problèmes sociaux du Canada français.

H N
31
E 34
v. 107
1922

107

PRÉFACE

NOUS sommes heureux de publier la remarquable étude de Mgr Lapointe sur le travail du dimanche. Préparée pour la Semaine sociale d'Ottawa et présentée le 30 août 1922, elle eut tout de suite un retentissement considérable. Plusieurs journaux la publièrent en entier, d'autres la commentèrent avec vigueur. Jamais encore l'attention publique n'avait été aussi fortement émue par le désordre social que l'auteur dénonçait.

Ce qui révolte particulièrement les esprits dans cette violation du dimanche, c'est que les fabricants de pulpe mis en cause sont des étrangers, qui se moquent ouvertement des autorités religieuses et civiles de notre province. Traduits devant les tribunaux, condamnés, ils continuent froidement à transgresser la loi, à violenter les consciences de nos compatriotes, tout en s'enrichissant de notre patrimoine. Et pendant ce temps, les patrons catholiques et canadiens-français, qui respectent la loi divine et la loi civile, subissent de ce fait un tort matériel considérable et risquent de ne pas pouvoir soutenir la concurrence de leurs puissants rivaux. Dans un temps où les Canadiens français se sont donnés pour tâche de reconquérir leur indépendance économique et de prendre la place qui leur est due dans le commerce et l'industrie, on conçoit l'émotion causée par la courageuse dénonciation de Mgr Lapointe.

Dans le Devoir du 2 septembre 1922, M. Omer Héroux signalait « l'extraordinaire inconséquence de gens qui viennent ici pour bénéficier des qualités morales de notre population et qui, en même temps, travaillent à ruiner cet actif. Il y a autre chose, ajoutait-il. Certaines de ces gens de-

vraient s'aviser que leur conduite peut, d'une autre façon encore, leur coûter cher. Il est de ces compagnies qui ont besoin du marché local, pour écouler leurs marchandises et leur papier — actions ou obligations. Le jour où l'opinion sera un peu vivement secouée, vendeurs de marchandises et vendeurs d'obligations s'apercevront peut-être que c'est une mauvaise politique que de pousser les gens dans leurs usines les dimanches et jours d'obligation. Car le jour où la bataille sera sérieusement engagée, des noms et des faits seront jetés au public. Si ces faits soulèvent des mécontentements, si ces noms deviennent dangereusement impopulaires, à qui sera la faute?... Si les lois actuelles ne sont pas suffisantes, qu'on les modifie, qu'on y ajoute des sanctions exemplaires. Et qu'on les fasse exécuter. Il doit y avoir moyen de mobiliser des forces suffisantes pour triompher de la cupidité ou de l'inconscience des uns et de l'apathie des autres. »

Malheureusement, les usines où l'on fabrique le papier ne sont pas les seules où l'on travaille le dimanche. A la suite de la Semaine sociale d'Ottawa, d'autres faits furent déclarés, d'autres plaintes surgirent. De toute part on fit appel au gouvernement de Québec pour mettre ordre à cet état de choses. « Les faits que cite Mgr Lapointe, écrivait M. Georges Pelletier dans le Devoir du 1er septembre, les abus commis, les paroles de M. Taschereau, tout cela devra déterminer notre gouvernement provincial à prendre des mesures plus sévères que jamais, dès la prochaine session, contre les maisons qui enfreignent la loi et travaillent à déchristianiser nos ouvriers. »

L'Action catholique n'a pas manqué de souligner la gravité de la question. M. Jules Dorion écrivait le 2 septembre: « Si on compare notre situation à celle de l'Ontario, par exemple, on constate que chez notre voisine, où l'industrie est cependant beaucoup plus répandue que chez nous, et

est au moins aussi prospère, on ne travaille pas le dimanche. Et si on s'arrête à l'impression produite par cette violation de plus en plus accentuée du repos dominical, on constate que le public y reste indifférent, et que de plus en plus souvent on viole le dimanche sans que personne ne songe à s'en indigner, ou même à s'en étonner... Y a-t-il, comme dans les Indes, deux castes chez nous: une qui se croit le droit de vivre comme les êtres doués de raison, qui reconnaissent au-dessus d'eux un Être suprême, et l'autre assimilée aux machines qu'on la charge de faire mouvoir, et dont on exige qu'elles ne s'arrêtent pas? Nous ne concevons guère situation plus humiliante que celle des ouvriers de notre province, que l'on ravale ainsi au niveau d'êtres chez qui l'âme n'existe pas, ou serait rudimentaire. »

Dès la publication du travail de Mgr Lapointe dans quelques journaux, on exprima le désir de le voir répandu partout. « Nous formons le vœu, lisait-on dans le Droit, qu'à ce travail soit donnée la plus grande publicité possible dans la province de Québec, afin que toutes les forces sociales catholiques tentent un nouvel effort pour assurer à nos ouvriers canadiens-français le repos du dimanche auquel ils ont droit. » Et M. Héroux, qui citait ces paroles dans le Devoir du 2 septembre, ajoutait: « Nous souhaiterions, pour notre part, voir le travail de Mgr Lapointe, augmenté peut-être d'une brève préface, répandu à cent mille exemplaires à travers toute la province. Il est d'une telle éloquence qu'il ne saurait manquer de créer un puissant courant d'opinion. »

L'École sociale populaire est heureuse de se rendre à ces désirs. Puisse cette étude obtenir le succès qu'elle mérite et déterminer la réaction salutaire qui rendra à nos ouvriers le repos dominical dont ils ont tant besoin, pour leur âme et pour leur corps.

E. S. P.

Le travail du dimanche dans notre industrie

MONSEIGNEUR,¹
MESDAMES,
MESSIEURS,

J'AI assumé la tâche délicate de vous entretenir du travail du dimanche dans notre industrie. Le titre seul de cette étude — ou plutôt de ce rapport — a de quoi faire songer et même surprendre. On imagine difficilement, en effet, que dans la catholique province de Québec le jour du Seigneur puisse être systématiquement et impunément profané, qu'un capitalisme sans scrupule, j'allais dire, sans entrailles, à la faveur d'une tolérance qui nous paraît sans excuse, puisse courber une masse d'ouvriers catholiques sous le joug humiliant du travail du dimanche.

Et pourtant, quelque déconcertant que cela soit, nous en sommes là.

Après le lumineux enseignement qui vous a été donné ce matin sur le repos dominical, vous entrevoyez déjà la particulière gravité de ce problème, à l'étude duquel la Commission des Semaines sociales a cru devoir consacrer pas moins de deux séances. Sans plus de préambule, j'entre tout de suite en matière.

1. S. G. Mgr J.-Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

HISTORIQUE — LUTTE — RÉSULTAT

Déjà en 1914, après une enquête un peu sommaire, mais suffisante toutefois, dans une causerie donnée à une journée des Œuvres sociales, à Québec, je pouvais affirmer ceci :

« La loi qui prescrit le repos dominical est systématiquement violée dans la province de Québec.

« Dans une dizaine de nos petites villes industrielles, chaque dimanche, — je ne dis pas les jours de fête d'obligation, cela va de soi — chaque dimanche on peut entendre comme les autres jours de la semaine la sirène de nos usines appelant au travail des centaines d'ouvriers, des ouvriers catholiques et canadiens-français. A Donnacona, à Grand'Mère, à Shawinigan, à la Tuque, à Jonquière, pour ne parler que de quelques endroits, vous pourriez voir, à l'heure des offices religieux, la population se diviser en deux groupes : d'un côté, les femmes, les enfants et quelques hommes libres se rendant, en habits de fête, à l'église ; de l'autre, des ouvriers en grand nombre, pères de famille, jeunes gens, revêtus de la salopette, se dirigeant tête baissée, humiliés, honteux, vers l'usine.

« Des milliers d'ouvriers sont courbés par une terrible nécessité, sous le joug très dur et très lourd du travail manuel du jour et de la nuit, sept jours sur sept ; ils n'ont pas comme nous la liberté de réparer leurs forces épuisées, par un suffisant et légitime repos au sein de la famille ; ils n'ont pas la douce consolation d'entendre de la bouche de leur prêtre chaque dimanche, la parole qui relève et qui reconforte. Ils sont sur un pied d'exception ; tous leurs concitoyens sont libres de s'occuper de leur âme ; eux pas. »

J'ajoutais :

« Cela dure depuis des années. Depuis des années, une portion considérable de nos concitoyens, la plus intéressante peut-être, la plus digne de sympathie en tout cas, parce que son travail est plus pénible, et ses ressources plus limitées et plus précaires; parce qu'elle est la plus faible et que, dans ses moyens de vivre, elle dépend plus que tout autre du bon ou du mauvais vouloir d'autrui; depuis des années, dis-je, de pauvres ouvriers, en grand nombre, se voient dans l'effrayante alternative de sacrifier leur droit à la liberté commune, de manquer à leur devoir de catholiques, de renoncer aux douces joies du foyer et de la famille, et de ruiner leur santé, en acceptant de travailler le dimanche, ou bien de voir leurs femmes et leurs enfants manquer de pain. »

Voilà ce que j'écrivais en 1914. Et c'était rigoureusement exact.

Disons tout de suite, pour éviter tout malentendu, que le travail du dimanche n'a jamais été le fait des nôtres, je veux dire de nos industriels. Je ne crois pas qu'on puisse citer une seule industrie dirigée par des Canadiens français catholiques où l'on ait jamais travaillé le dimanche, sauf dans les cas d'urgence et prévus par la loi.

Il n'est pas même un produit indigène.

Il a été importé des États-Unis avec la grande industrie de la pulpe et du papier.

A l'époque dont je viens de parler, il n'existait guère que là. Mais dans presque toutes nos grandes usines de pulpe et de papier, celles de Chicoutimi, de Port-Alfred et de Chandler exceptées, le travail n'était suspendu le dimanche que durant quelques heures. Pas moins de 5000 hommes étaient astreints à travailler au moins 6 ou 8 heures chaque dimanche.

Nous verrons tout à l'heure ce qui en est aujourd'hui.

Le travail du dimanche ne s'était pas introduit et généralisé à ce point dans notre industrie tout d'un coup et sans opposition. Il est bon, je crois, de le rappeler.

Il s'était d'abord infiltré comme beaucoup d'autres choses mauvaises, sans que nous y prissions garde; puis il avait fini par s'imposer. Il débuta avec la construction des usines sous prétexte d'urgence ou de pertes considérables d'argent par l'arrêt, qu'on prétendait d'ailleurs impossible, de certains travaux. Capitalistes et constructeurs, voulant aller vite et prendre le devant dans un but de lucre, s'entendaient à poursuivre sans interruption aucune des barrages et des constructions qui employaient des milliers d'hommes.

De la construction des usines le travail du dimanche passa sans bruit dans la fabrication du papier et de la pulpe chimique surtout. Les prétextes ne manquaient pas. La raison véritable c'était la soif insatiable du gain.

Ainsi le travail du dimanche, qu'on avait cru transitoire, devenait permanent.

Les autorités religieuses s'émurent en certains diocèses.

A Chicoutimi, des démarches furent faites auprès des fabricants. Elles n'aboutirent pas.

L'évêque de Chicoutimi, pour libérer sa conscience, résolut d'intervenir publiquement, ce qu'il fit par une lettre pastorale datée du 15 décembre 1912.

Dans cette lettre magistrale, où la dignité du langage s'alliait à la sûreté de la doctrine et à l'élévation du sentiment, Sa Grandeur Mgr Labrecque traitait toute la question avec ampleur au triple point de vue religieux, social et économique. Elle réclamait avec énergie, en conclusion, le respect du précepte divin et de nos plus

respectables traditions, tout en faisant les concessions que l'Église autorise en certains cas.

« Si le repos du dimanche, écrivait Sa Grandeur, est commandé par la loi naturelle, par la loi divine et ecclésiastique, autant que par la loi civile, c'est qu'il est rigoureusement requis pour le bien personnel de l'homme, de l'ouvrier, et pour la prospérité d'une nation. Sans doute, nous ne l'ignorons pas, sur ce point comme en toutes choses, l'Église sait user de tous les tempéraments que comporte le respect des principes. Chaque fois qu'il y aura urgence à exécuter des travaux dont le retard amènerait des pertes sérieuses, il suffira de vous adresser aux dépositaires de l'autorité spirituelle pour obtenir les dispences exigées par les circonstances. L'Église, ennemie de tout rigorisme pharisaïque, ne vous défendra jamais ces travaux nécessaires que vous permettent à la fois les lois civiles et les prescriptions de la morale. Mais ce qu'elle tient pour une véritable profanation, c'est l'habitude d'un travail que rien ne justifie, c'est la coutume de traiter le saint jour du dimanche comme un jour ordinaire. »

Puis se tournant vers les ouvriers, Sa Grandeur ajoutait :

« Que le jour du Seigneur soit donc pour vous tous, Nos très chers Frères, un jour de repos sanctifié par les prières et les bonnes œuvres. Vos devoirs de chrétiens, comme vos intérêts les plus sacrés, vous imposent l'obligation de ne jamais travailler le saint jour du dimanche. Personne n'est autorisé, ni par la loi de Dieu, ni par la loi du pays, à vous forcer de fouler aux pieds vos devoirs comme vos droits en cette matière. Personne ne peut vous contraindre ni à commettre des actes contraires aux dictées de votre conscience, ni à encourir des pénalités civiles que la loi de notre province

a portées contre les patrons qui commandent le travail du dimanche et contre l'ouvrier qui s'y soumet, ne fut-ce qu'à regret. Nous avons la ferme confiance que tous, patrons et ouvriers, écouteront les enseignements que nous vous donnons aujourd'hui, enseignements appuyés sur la loi naturelle aussi bien que sur les lois divines et humaines, et nous espérons que le jour du Seigneur restera, en notre cher pays, ce qu'il a toujours été dans le passé, le jour de l'homme, le jour de la famille, le jour de Dieu. »

La Compagnie Price Brothers, spécialement visée par la lettre pastorale, ignore cet important document, et le travail du dimanche continua dans ses usines comme auparavant.

De leur côté, cependant, les ouvriers de Jonquière et de Kénogami, vivement impressionnés par cette lettre de leur évêque, firent en masse de vigoureuses représentations à la Compagnie, qui dans le cours de l'année 1913, supprima enfin le travail du dimanche, ses moulins arrêtant de minuit à minuit ce jour-là.

Ici, un incident eut lieu que je tiens à relater, parce qu'il illustre admirablement un aspect de la question que nous avons le devoir de ne pas perdre de vue et qu'il nous permet d'ailleurs de faire le départ exact des responsabilités.

Un petit nombre d'ouvriers non-catholiques, membres de l'Internationale, mécontents de cet arrangement, qui les obligeait à reprendre le travail à minuit le dimanche soir, réclamèrent la fermeture des moulins à 7 heures du matin seulement, le dimanche, pour jusqu'à 7 heures, le lundi matin: ce qui leur fut malheureusement accordé. Et c'est le régime qui prévaut encore dans les moulins de Price Brothers & Co.

En vain les ouvriers catholiques insistèrent, par voie de requêtes toujours, pour la suspension du travail de minuit à minuit, afin qu'ils pussent assister librement aux offices religieux du matin.

Quelques-uns, de guerre lasse, quittèrent l'ouvrage un samedi soir. Ils furent impitoyablement congédiés.

Les autres, pris entre leur devoir de catholiques et la nécessité de gagner leur pain, fléchirent.

Cela se passait dans le cours des mois de janvier et février 1914.

Au mois d'avril suivant, la Fédération ouvrière de Chicoutimi, qui comptait un nombre de membres assez considérable à Jonquière et à Kénogami, entra en scène en adressant une requête de son conseil de direction au président de la Compagnie, Sir William Price.

Le 28 mai, Sir W. Price, honora la Fédération ouvrière d'une réponse, au cours de laquelle, il disait entre autres choses ceci :

« Nous sommes tous de la même opinion quant au travail du dimanche, et nous désirons que nos hommes et tout le monde se mettent bien dans l'esprit que le travail du dimanche est contre notre gré, que nous ne sommes pas libres de fermer nos moulins avant 7 heures le dimanche matin. Pensez un moment à ce que font tous les autres moulins dans cette province. Ils ferment de 8 heures du matin, le dimanche, à 4 heures de l'après-midi. En d'autres termes, ils ferment seulement durant 8 heures, quand nous fermons durant 24 heures. Remarquez bien, ce travail jusqu'à 7 heures est forcé. Il est forcé parce qu'il nous faut opérer durant 6 jours par semaine. Autrement, il y aurait pour nous une perte qui entraînerait la fermeture de nos moulins. Nos concurrents opèrent 6 jours et 16 heures par semaine. L'expérience nous a appris qu'il n'est pas praticable de

mettre nos moulins en marche à minuit le dimanche soir. »

Il résulte de ces aveux de Sir William Price, que j'ai tenu à consigner ici en toute justice pour lui-même, qu'au mois de mai 1914, dans les usines de papier de la Province, si son affirmation est exacte,

1° Le travail n'était généralement suspendu le dimanche, que de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi;

2° Que M. Price personnellement — et il l'avait déclaré à plusieurs reprises — regrettait le travail du dimanche, et aurait été disposé à le supprimer, si les autres fabricants en avaient fait autant, et si les ouvriers, membres de l'Internationale, ne s'y étaient pas opposés;

3° Que s'il n'a pas maintenu la suspension du travail — inauguré en 1913 — de minuit à minuit, comme le lui demandaient ses ouvriers catholiques, c'est dû au mauvais vouloir des ouvriers non-catholiques et à la complicité de quelques ouvriers catholiques membres de l'Internationale.

Remarquons en passant que le syndicalisme international tient au repos hebdomadaire de 24 heures, mais ne s'occupe pas du côté religieux de la question. Du point de vue où il se place, le repos, de 7 heures du matin, le dimanche, à 7 heures du matin, le lundi, paraît plus accommodant.

N'ayant rien à espérer des patrons, les ouvriers de Jonquière et de Kénogami demandèrent protection au gouvernement.

Le ministre du travail, alors l'honorable M. Taschereau, se montra des mieux disposés, et ordonna une enquête à Jonquière, à Kénogami, à Donnacona et à Grand'Mère. Sur le rapport de l'officier enquêteur, ces Compagnies furent mises en demeure de cesser tout travail le dimanche. Elle n'en firent rien.

Le gouvernement recourut alors aux tribunaux.

Cinq compagnies: Le Price Brothers, la Laurentide, la Wayagamac, la Belgo, la Donnacona furent condamnées à l'amende et aux frais.

On aurait pu croire qu'après ces condamnations, qui donnaient raison au gouvernement, elles observeraient la loi. Elles n'en firent rien. Le travail du dimanche continua, et dure encore.

CONDITIONS ACTUELLES DU TRAVAIL DU DIMANCHE DANS NOTRE INDUSTRIE

Qu'en est-il actuellement ?

Nous avons, dans la Province, 50 fabriques de pulpe et de papier employant environ 14,000 hommes. La production totale de toutes ces usines, est de 6,500 tonnes par 24 heures.

Or, un grand nombre de ces fabriques, les plus considérables, sont régulièrement en pleine opération jusqu'à 7 ou 8 heures, le dimanche matin. Telles sont, par exemple, celles de Price Brothers & Co. Ltd., à Jonquière et à Kénogami; celles de la Brown Corporation, à la Tuque; celles de la Belgian Industrial Co., à Shawinigan; celles de la Laurentide, Co. Ltd., à Grand'Mère; celles de la St. Maurice Paper, Ltd., au Cap-de-la-Madeleine; celles de la Donnacona Paper Co. Ltd., à Donnacona; celles de Lotbinière Lumber Co., à Nicolet Falls; celles de Riordon, à Témiscamingue, et celles de Windsor Mills et d'autres encore.

Dans plusieurs de ces usines, comme à Jonquière, à Donnacona et à Nicolet Falls, par exemple, le travail reprend généralement à 4 ou 6 heures de l'après-midi, chaque dimanche; dans d'autres, suivant les besoins du moment ou suivant la saison.

Aux Trois-Rivières, certains départements ferment le dimanche; dans les autres on travaille comme à l'ordinaire. Dans la Wayagamac on travaille presque sans interruption.

Dans toutes, une foule de réparations qui pourraient facilement être faites dans le cours de la semaine, sont remises au dimanche et emploient un grand nombre d'hommes à l'heure même des offices religieux. C'est ainsi qu'à la Tuque, pas moins de 100 hommes travaillent à la *réparation*, le dimanche, de 8 heures du matin, à 5 ou 6 heures du soir, dans les usines de la Brown Corporation.

Les seuls moulins que je viens de nommer ont une production quotidienne de 3,617 tonnes, c'est-à-dire, plus de la moitié de la production totale des 50 pape-teries et pulperies de la province de Québec.

C'est donc sur les 14,000 hommes employés dans cette industrie, plus de 7,000 qui travaillent plus ou moins longtemps chaque dimanche, sans compter les jours de fête, non pas à la réparation des machines seulement, mais à la fabrication.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, dans nos grandes villes, le samedi soir, quand nos usines, nos boutiques et nos magasins ont fermé leurs portes, et que chacun se prépare à goûter un repos bien mérité, après une semaine de pénible labeur, dans certaines de nos petites villes, au contraire, telles que Grand'Mère, Shawinigan, Jonquière, Kénogami et quelques autres, plusieurs milliers d'ouvriers, sur le coup de onze heures, endossent l'habit de travail et vont s'atteler à une machine pour jusqu'à 7 ou 8 heures le lendemain matin; à cet autre moment, lorsque déjà le son des joyeux carillons annonce la solennité des offices religieux, alors que le bruit assourdissant des machines de toutes sortes et des lourds camions

s'est tû depuis la veille au soir, et que tous, riches ou pauvres, patrons et ouvriers, se félicitent d'avoir échappé pour 36 heures au moins à l'étreinte de l'activité fiévreuse qui les a tenus durant six jours, et que dans le silence et la tranquillité de toutes choses, ils donnent en toute liberté à leur corps et à leur âme le repos dont ils ont besoin, là-bas, dans l'une ou l'autre de nos petites villes, l'énorme manufacture qui groupe autour d'elle cinq ou six mille individus humains, qui concentre les énergies de tous ces cervaux et les forces de tous ces muscles durant toute la semaine par un incessant labeur du jour et de la nuit, l'énorme manufacture, dis-je, n'a pas encore fini de lancer dans le ciel de lourds nuages de fumée et d'ébranler tout les alentours de son bruit de ferraille; et quand enfin, le sifflet strident de la sirène marque l'arrêt de la puissante machine, vous pourriez voir des centaines d'hommes en sortir, couverts de sueurs et de poussière, brisés de fatigue, tombant de sommeil, enfiévrés, réintégrant d'un pas dolent leur pauvre foyer, non pas, vous le pensez bien, pour se préparer à assister aux offices religieux, ce n'est pas possible, mais pour y trouver au plus tôt le sommeil réparateur.

A ce moment-là encore, des centaines d'hommes s'arrachent aux douceurs du foyer, tournent le dos à l'église et rentrent à l'usine pour jusqu'à 6 heures du soir. Ce sont les employés à la réparation.

A 4 ou 6 heures du soir, presque à l'heure des vêpres, des milliers d'autres encore rentrent à l'usine, les uns pour jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, les autres pour jusqu'à 6 ou 7 heures.

C'est ainsi que, pratiquement, il n'y a plus de dimanche pour les employés de la pulpe et du papier de la province de Québec, et que pour eux, ce jour est un jour ouvrable, comme les autres six jours de la semaine, avec cette

différence, que ce jour-là leur travail est *primé*, leur salaire étant de 50% plus élevé.

L'État tolère cet état de choses, les autorités religieuses le subissent, les ouvriers s'y accoutument malheureusement, le public ne paraît pas même s'apercevoir qu'il existe, la presse, même la presse catholique, garde le silence.

Qui donc aujourd'hui s'occupe de cette question en dehors des Semaines sociales et des Congrès de nos ouvriers catholiques ?

Nous nous défendons d'être des puritains et nous estimons quelque peu pharisaïque le zèle parfois exagéré, je l'avoue, de certaines sectes protestantes et leur interprétation étroite du précepte divin.

Mais d'un autre côté, n'avons-nous pas lieu de rougir de ce que la province de Québec, la grande province catholique, donne ce mauvais exemple de permettre que dans son industrie, sans une seule raison plausible, le dimanche soit profané par un travail ordinaire et continu.

J'ai dit: sans une seule raison plausible, parce qu'au cours des procès qui ont été intentés aux fabricants de pulpe et de papier, il a été clairement prouvé que le travail dans leurs usines peut sans graves inconvénients être suspendu durant 24 heures et plus, ce qui a lieu souvent d'ailleurs, pour le moindre prétexte, et que les ouvriers catholiques qui forment la presque totalité de leur main-d'œuvre n'ont jamais refusé de reprendre le travail de minuit le dimanche soir.

Dieu me garde d'exagérer et d'incriminer les intentions de qui que ce soit. A quoi cela servirait-il ? Mais il faut bien constater, à moins d'être aveugle, que dans cette question qui intéresse, non seulement la religion, mais encore le bonheur domestique de notre classe

ouvrière et l'ordre social tout entier, et dont le règlement est exclusivement de notre ressort, nous nous en sommes laissé imposer et avons une fois de plus fait preuve de fausse tolérance et de faiblesse.

Et cette abdication de notre dignité et de nos droits, disons le mot, cette trahison de notre devoir, s'entoure de circonstances qui la rendent particulièrement humiliante et inquiétante à la fois. Le fait brutal, en effet, qu'on ne peut nier est celui-ci: un groupe de capitalistes étrangers, à qui la province a fait la part très large de ses richesses naturelles, qui réalise des millions en payant au gouvernement une redevance que beaucoup estiment légère, et aux ouvriers un salaire qui n'est que la portion congrue, a réussi, en se coalisant, à imposer à nos autorités civiles et religieuses, à toute la province, contrairement à deux lois, l'une fédérale, l'autre provinciale, le travail du dimanche.

En face d'un pareil fait, nous avons bien le droit de nous demander si nous sommes encore maîtres chez nous, et si, pour les puissances d'argent, celles de nos lois qui les gênent ne sont pas lettres mortes.

Ce fait est grave. Nous aurions tort de nous abstenir à ne pas le voir.

Car enfin, si le capital étranger domine déjà à ce point notre situation économique, et exerce une telle emprise, que ceux qui le détiennent, se croient assez puissants pour mépriser nos lois, faire fi des injonctions de nos gouvernants, se moquer des décisions de nos tribunaux et des lettres pastorales de nos évêques, violenter la conscience de nos ouvriers, bouleverser notre organisme paroissial, en supprimant quand il leur plaît, et là où il leur plaît, le repos dominical; si l'amputation pratiquée dans notre patrimoine économique par le capital américain entraîne déjà de telles restrictions

à notre liberté religieuse et même civile — car enfin, c'est de cela qu'il s'agit — qu'en sera-t-il demain ?

Car il n'y a pas de raison pour que la profanation du dimanche, tolérée dans l'industrie de la pulpe et du papier, ne s'étendent pas à toute notre industrie.

Et dans l'industrie du papier elle-même, combien de temps encore les petits fabricants qui respectent le dimanche et chôment les jours de fêtes d'obligation, vont-ils résister à l'entraînant exemple de leurs puissants concurrents ?

Cette tolérance à l'égard de patrons indifférents en matière de religion et qui en prennent si à leur aise avec nos lois civiles, ne constitue-t-elle pas d'ailleurs, une sorte d'injustice envers les patrons chrétiens et respectueux des lois ?

Tout le monde admet que, pour développer nos ressources, nous avons besoin du capital étranger. Mais cela ne devrait pas impliquer, c'est évident, le sacrifice de la liberté religieuse de notre classe ouvrière. Le culte du veau d'or poussé jusque-là aura pu valoir à quelques-uns des nôtres, fortune et honneurs, peut-être, puis procurer du pain à nos ouvriers, — pour beaucoup d'infortunés déracinés de la terre qu'ils n'auraient jamais dû quitter, — mais il aura en même temps avili l'âme de la race, ruiné l'honneur et la fécondité de nos foyers, miné enfin par sa base, en désorganisant la paroisse, un édifice social que nos pères n'ont pu construire qu'en se tenant fièrement debout dans leur glorieuse pauvreté.

CONSÉQUENCES RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Inutile d'insister sur les désastreuses conséquences de cet état de choses, dans l'ordre économique, familial et social. Cet aspect de la question vous a d'ailleurs

été magnifiquement exposé ce matin. Je me borne à vous en signaler les principales en autant qu'elles vous concernent plus spécialement.

Il est de mode plus que jamais de vanter les qualités de notre peuple. On n'a pas tort, encore que le grossier esprit de lucre et de jouissance matérielle qui nous pénètre par tous les côtés les ait singulièrement altérées.

Telle quelle, cependant, l'âme canadienne, — l'âme populaire, entendons-nous, — est si simplement catholique jusque dans sa racine; elle porte si profondément incrustée l'empreinte d'une foi séculaire inaltérée; elle a de tels reflets de beauté morale; elle s'épanouit si naturellement en fleurs de vertus domestiques et sociales, que les étrangers les mieux intentionnés et les plus avertis ont peine à la saisir et à la comprendre.

Notre peuple est bon et beau, certes!

Beau dans sa foi. Son regard n'est pas stupidement fixé sur le sol, mais d'instinct il regarde le ciel et goûte les joies supérieures de l'esprit.

Beau dans ses mœurs simples et honnêtes, dans la noblesse de ses sentiments, dans sa politesse native, dans sa proverbiale hospitalité, qui est une forme de la charité.

Beau jusque dans son amour du confort et du bien-être, qui tourne quelquefois au luxe et à la prodigalité, mais qui fait néanmoins chez lui contrepoids à l'égoïsme, et le garde de la sordide avarice.

Beau dans sa sociabilité, fruit de notre admirable organisation paroissiale.

Beau dans son esprit clair, dans son impeccable logique, dans son gros bon sens, en un mot dans son développement intellectuel et les merveilleuses aptitudes qui en sont la conséquence.

Mais cette âme populaire si féconde en énergies morales, si vaillante, si forte dans l'épreuve, si généreuse

dans le sacrifice, si naturellement ouverte aux nobles et belles choses, où donc s'est-elle ainsi trempée sinon au feu sacré de nos autels ? Où donc a-t-elle acquis cette lumière supérieure, cette sévère raison qui établit en elle un si bel équilibre de toutes ses facultés, si ce n'est au pied de la chaire sacrée ?

En éloignant l'ouvrier catholique de son église, le travail du dimanche tend donc à déformer entièrement son âme.

En outre il altère sa santé.

Le travail dans les usines de pulpe et de papier, ruineux en lui-même parce que très dur, et du jour et de la nuit, tue l'ouvrier en un temps très court, s'il n'a pas le repos nécessaire.

Je connais des ouvriers, hommes jadis robustes, à peine âgés de trente et quelques années, qui me disaient :

« Nous avons gagné de beaux salaires, mais nous ne sommes plus que de misérables ruines ; le travail incessant nous a tués. »

Inutile de vous faire voir les conséquences qu'entraîne pour la famille le travail du dimanche. Avec le travail du dimanche, il n'y a plus de vie de famille pour l'ouvrier.

Le dimanche est encore le jour social par excellence. C'est le jour des visites entre voisins, parents et amis ; le jour où l'on se réunit à l'église dans une même pensée et une même prière ; le jour des promenades au grand air en famille.

Supprimez le dimanche, vous brisez du coup presque tous les liens qui unissent entre eux les habitants d'une même localité, et vous détruisez la plupart de nos traditions les plus sacrées et les plus éminemment conservatrices de cet état de société qui devrait nous être aussi cher que la prunelle de notre œil.

Toutes ces conséquences, on vous l'a dit ce matin, revêtent pour nous, étant donnés nos traditions, nos habitudes, nos conditions sociales, et j'ajoute, les dangers qui nous menacent de toute part, un caractère particulièrement inquiétant.

L'histoire de l'introduction du travail du dimanche dans notre industrie est donc douloureuse. Je l'ai vécue pour ma part dans l'amertume et dans l'humiliation.

Une chose cependant a soutenu mon courage et relevé ma fierté de catholique et de Canadien français: c'est que la seule grande compagnie dans l'industrie de la pulpe et du papier de la province de Québec, dont les moulins n'ont jamais opéré le dimanche, ni les jours de fête d'obligation, est une compagnie canadienne-française, fondée par un Canadien français, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi.

Un correspondant des États-Unis a voulu savoir de M. Dubuc lui-même, la raison de son attitude.

La lettre que lui écrivit M. Dubuc mériterait d'être citée tout entière.

Car, outre qu'elle traite de la question, à ses divers points de vue, avec une particulière autorité, elle caractérise trop éloquemment, à notre honneur, la mentalité latine et catholique que l'ambiance n'a pas altérée.

Permettez-moi d'en citer au moins quelques extraits.

« J'ai toujours été surpris, écrit M. Dubuc, de voir comment des hommes sains d'esprit et réfléchis, pouvaient mettre en doute la nécessité d'un jour de repos sur sept. Peu importe de quel angle on part, le sens commun et l'expérience ramènent de toute nécessité à la conclusion que le travail ininterrompu est une hérésie économique monstrueuse. C'est en outre une atteinte à la liberté de conscience, et une si criante injustice envers le travailleur, que cela frise la sauvagerie.

« L'ouvrier qui peine 365 jours par an, vit dans un plus pitoyable état que la bête de somme. Il n'y a presque plus pour lui de vie sociale, il ignore les joies de la famille. S'il est un incrédule, il se trouve dans des conditions de servage, qui n'ont de parallèles que dans les pires temps de la barbarie. Si, au contraire, il a une religion, sa légitime liberté de remplir ses devoirs envers Dieu, tels qu'il les entend, est par le fait même violée.

« Dans les deux cas, à cause de ce monstrueux système de travail ininterrompu, sa santé croule, son bonheur domestique s'altère, et c'est l'acheminement à une lignée d'idiots et de dégénérés. De ce seul point de vue, le travail incessant imposé par les grandes industries, est dans mon humble opinion, rien de moins qu'un crime social.

« Le manufacturier retire-t-il un plus large bénéfice de son usine, en la faisant marcher 7 jours sur 7 ?

« Je n'en crois rien. »

Ici M. Dubuc, en véritable technicien, explique comment, ce qu'on pourrait appeler le *surmenage* des machines cause des accidents et occasionne des pertes, que les profits réalisés le dimanche ne peuvent compenser. Puis il continue :

« Quant à l'ouvrier qui travaille 7 jours sur 7, il est à court quelque part, puisqu'il lui est demandé plus qu'il ne peut donner. Le travailleur reposé est toujours vigoureux et plein de courage à la besogne. Mais que la fatigue l'abatte, il lui devient impossible de donner la pleine mesure de son activité. Le bon ouvrier est celui qui, plus que ses muscles, met son intelligence à profit. Et c'est un fait établi que la mécanique moderne, qui tend à se spécialiser par des subtilités de méthodes, lie de plus en plus l'homme à un seul outil, à une seule machine; ce qui a pour effet d'alourdir son esprit en

le confinant à un seul cours d'idées, au lieu que le repos hebdomadaire lui permet d'acquérir des connaissances d'un autre ordre et plus générales.

« L'homme qui travaille au jour le jour, incessamment, ne saurait se libérer de l'obsession de sa machine. S'il n'a pas un instant pour songer à autre chose, pour se réparer, pas un loisir pour élargir l'horizon de sa pensée, ou se rappeler qu'il a un cœur, étant pris dans l'engrenage de son appareil, sa faculté de raisonner, de réfléchir et de généraliser diminue; et le voilà devenu un ouvrier sans ressources, un automate.

« Il se peut », dit-il encore, « que les partisans de la spécialisation intensive voient dans ceci un commencement de paradoxe, mais les preuves ne manquent point pour démontrer que le défaut de variété et le manque de temps à se refaire, conduisent tout droit à la crise de nerfs et à la prostration.

« A Chicoutimi, avec le seul concours des enfants du sol, sur les lieux mêmes, nous avons réussi à créer une industrie de pulpe d'une importance qui compte. Sans l'assistance d'aucune école industrielle, il s'est formé une classe d'ouvriers comparable sans désavantage à la meilleure du monde. L'industrie se suffit à elle-même, et nous fabriquons pratiquement toute notre machinerie. Le fini de l'ouvrage, aussi bien que la qualité et la quantité, ne sauraient être surpassés. Nos ouvriers sont vigiliants, satisfaits, parce que reposés.

« Dans nos usines pas un d'eux ne travaille plus de 8 heures par jour.

« Tous les dimanches et les jours de fêtes d'obligation de l'Église catholique, nos usines ferment de minuit à minuit, de façon à ce que tous nos hommes aient par

semaine un repos régulier de 24 heures consécutives, ce qui, pour chaque jour ouvrable, m'assure une production de 24 heures bien remplies à cause de l'efficacité de la main d'œuvre et du travail uniforme de nos machines.

« En travaillant sept jours par semaine, le profit immédiat serait-il plus grand ? J'en doute beaucoup. Ce qui est certain toutefois, c'est qu'à la longue et sur l'ensemble, par la détérioration des machines, et les accidents qui peuvent en résulter, par l'inefficacité des hommes, le capital investi dans une entreprise où le travail se poursuit incessamment rapportera moins que celui d'une industrie où les lois de la nature sont respectées.

« Et pour compléter mes vues sur ce point, continue-t-il, puisqu'un jour de repos par semaine est nécessaire, pourquoi ce jour ne serait-il pas celui du Seigneur ? Quelle raison peut être invoquée pour imposer à ceux qui croient, aux humbles et aux faibles, cette violation de la loi qui régit leur conscience de croyants ?

« Quelle raison à donner pour rompre avec une respectable et magnifique tradition qui a ennobli les hommes, relevé notre état social, resserré le commerce de l'homme à l'homme, et préservé les liens de la famille.

« Ne convient-il pas de respecter une coutume qui nous a valu un si précieux héritage ? »

Mesdames et Messieurs, cette citation est un peu longue. Mais il m'a paru qu'il vous serait sans doute agréable d'entendre du côté du patronat cette honorable et exceptionnelle protestation.

Je me résume pour finir.

CONCLUSION

Il faut bien admettre qu'un peu partout dans la province de Québec, le précepte divin de la sanctification du dimanche n'est plus aussi religieusement observé qu'il l'était jadis. Si l'abstention de tout travail servile qui n'est pas de stricte nécessité est encore générale, on remarque cependant que dans beaucoup d'endroits on n'a plus au même degré qu'autrefois le souci de l'assistance aux offices religieux.

D'autre part, on incline de plus en plus à faire du jour du Seigneur un jour d'amusements bruyants et tapageurs, d'excursions et de courses à des spectacles très profanes et rien moins que moralisateurs. Les voies de transport par terre et par eau sont, dans la belle saison surtout, encombrées de gens qui cherchent ce jour-là, dans des voyages pour le moins très distrayants, un repos qu'on trouvait si bien autrefois dans l'assistance à la messe et aux vêpres, et dans les paisibles réunions de familles.

Mais là n'est pas surtout le mal, si déplorable que cela soit.

Le mal véritable dont on ne peut mesurer les conséquences, qu'il faudrait à tout prix conjurer, mais sur lequel, malheureusement, il semble qu'on ait intérêt à fermer les yeux, il est dans cette condition anormale, antireligieuse, antisociale et inhumaine à la fois de nos ouvriers de la grande industrie du papier, pour qui le dimanche, dans un grand nombre de cas, est un jour ouvrable comme les six autres jours de la semaine.

Il est dans ce fait étrange et tristement symptomatique, que dans une province catholique, comme la

nôtre, à côté de l'église qui invite à la prière et à la sanctification du dimanche, se dresse l'usine en pleine activité ce jour-là. C'est de la part des compagnies coupables de cette profanation du dimanche, un insolent défi à Dieu, à l'Église et à l'État, puisque c'est le mépris ouvert de la loi divine, de la loi ecclésiastique et de la loi civile.

D'autres maux affligent notre société, nous ne le savons que trop. Mais aucun ne menace aussi directement que celui-là d'en ruiner les assises.

Qu'on réfléchisse bien à ceci, qu'en gênant l'ouvrier dans sa pleine liberté d'assister aux offices religieux de son Église, on s'attaque à sa foi, on tarit la source où s'alimente sa vie spirituelle, on le paganise petit à petit, en détournant son esprit et son cœur de l'enseignement de l'Évangile, pour les orienter de plus en plus exclusivement vers des préoccupations et des affections d'ordre matériel.

Qu'on ne dise pas qu'en fermant leurs moulins à 7 heures du matin, nos grands fabricants de pulpe et de papier n'enlèvent pas à leurs ouvriers la liberté de fréquenter les offices religieux.

D'abord on vole, dans tous les cas, 7 heures à Dieu. Le jour du Seigneur commence à minuit et non pas à 7 ou 8 heures du matin.

Puis, comme je l'ai dit, il est moralement impossible que l'ouvrier qui sort de l'usine à 7 ou 8 heures, ait la ferveur de passer le reste de la matinée à l'église.

Le ferait-il qu'il serait encore privé de la faculté d'aller à une messe matinale et d'y communier s'il le désire.

Au reste, sous prétexte de réparations urgentes, mais qu'on pourrait faire durant la semaine et qu'on

remet au dimanche, cela a été affirmé sous serment, des centaines d'ouvriers sont occupés toute la journée du dimanche dans ces usines à des travaux qu'on pourrait faire en d'autres temps sans arrêter les moulins, tandis que des centaines d'autres reprennent le travail de fabrication à 4 ou 6 heures du soir.

Qu'on ne dise pas non plus, pour excuser les compagnies, que les ouvriers acceptent ou même demandent cet état de choses. Cela serait-il vrai, que ce ne serait pas une excuse. Les compagnies ne tiennent guère compte de ce que peuvent penser leurs employés, quand il s'agit, par exemple, de leur faire observer certains règlements d'hygiène, et elles font bien.

Mais en fait ce n'est pas exact. Un certain nombre d'ouvriers, membres de syndicats internationaux, en particulier ceux qu'on appelle des « faiseurs de papier » — une petite minorité — demande que les moulins ne ferment qu'à 7 heures le dimanche, pour rouvrir à 7 heures le lundi.

Mais la presque totalité des ouvriers subit avec peine cette servitude. Quelques-uns ici et là, pour avoir voulu secouer le joug, ont été congédiés.

Qu'on ne dise pas encore que les autorités religieuses tolèrent le régime du travail le dimanche tel qu'il existe.

Que les curés s'en accommodent tant bien que mal et qu'ils n'assument pas la responsabilité de pousser inutilement à la révolte les ouvriers de leurs paroisses, contre un patronat tout-puissant, cela se comprend. Mais qu'on ne leur fasse pas l'injure de laisser entendre qu'ils approuvent cet accroc à la morale publique, cette entrave à l'exercice de leur ministère sacré. Il faudrait lire les lettres que j'ai reçues de la plupart d'entre eux,

pour comprendre leur chagrin et mesurer avec eux la profondeur de l'abîme où nous conduit ce triste état de choses. Eux se rendent bien compte que le travail du dimanche est une cause de ruine pour les âmes et qu'il entraînera fatalement pour la génération qui grandit, avec l'ignorance des vérités religieuses, une diminution considérable, sinon la perte totale de la foi.

Comment veut-on, en effet, que l'enfant qui voit son père prendre le chemin de l'usine, pendant qu'on le conduit à l'église, n'appelle pas dans son cœur, le jour où il sera assez grand pour imiter son père ?

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'à ce compte, avant un quart de siècle, dans nos villes industrielles, nos églises seront en partie désertes.

Mesdames et Messieurs, on m'a demandé de vous entretenir du travail du dimanche dans nos industries. Je l'ai fait en toute conscience, relatant les faits tels qu'ils se sont passés, mettant à nu telle qu'elle est une lamentable situation. J'ai fini.

Permettez-moi, cependant, d'ajouter, ne fût-ce que pour rendre hommage à la vérité, qui a ses imprescriptibles droits, et pour tirer des faits la leçon pratique qui s'en dégage, que si la lutte contre le travail du dimanche dans notre industrie n'a pas été couronnée de succès, c'est qu'elle n'a été ni générale, ni uniforme, ni assez soutenue par l'opinion publique. Il est permis aussi de penser que, si une action déterminée des autorités municipales, en beaucoup de cas, avait appuyé les justes réclamations des ouvriers et des autorités religieuses, les transgresseurs du précepte divin n'auraient pas osé passer outre. Cette action de nos pouvoirs municipaux a été nulle, au moins la plupart du temps.

Le gouvernement provincial est bien intervenu, mais dans la forme qu'il a adoptée — il n'avait peut-être pas le choix — son intervention était vouée d'avance à un humiliant échec. Elle pouvait satisfaire et calmer l'opinion, elle ne réglait pas la question.

Il ne restait plus aux ouvriers et à leurs pasteurs, qu'à accepter une situation pour eux sans issue. Ils le firent, endormant leurs scrupules et prenant leur parti d'une condition qui répugnait à leur conscience et humiliait leur fierté, mais qu'il n'était pas en leur pouvoir de changer.

D'où nous viendra le remède à ce mal ? Nous aimons à tourner nos regards anxieux vers nos hommes d'œuvres, nos divers organismes sociaux, notre admirable Association de la Jeunesse, surtout nos vaillants syndicats ouvriers catholiques; mais bien plus encore, vers ceux qui ont surtout la garde de nos destinées religieuses et nationales. Puissent-ils, par une réaction vigoureuse, conjurer le péril, quand il semble qu'il en serait encore temps.

FAITS SOCIAUX

La santé publique

Dans son étude Mgr Lapointe fait allusion aux résultats que le travail trop continu a bientôt sur la santé des ouvriers. Cette question de l'état sanitaire de la population, surtout parmi les travailleurs, ne manque pas de préoccuper les sociologues de tous les pays.

Dans notre province, une longue incurie nous avait conduits à un état déplorable. De nombreuses statistiques ont démontré qu'actuellement encore les conditions d'hygiène et de santé sont telles qu'elles constituent une situation humiliante pour nous. La pauvreté, les habitations trop petites pour le nombre des enfants, l'ignorance des principes élémentaires de l'hygiène, souvent l'alcoolisme chez les ascendants, tout cela introduit chez nous des germes de maladie contre lesquels nous devons lutter énergiquement. Heureusement le mouvement d'ascension est commencé. Le gouvernement provincial, l'administration de quelques grandes villes, des associations de médecins, des apôtres du bien-être social, ont réussi, en beaucoup d'endroits, à éveiller l'attention publique sur les exigences de l'hygiène.

Des statistiques récentes montrent que la mortalité générale qui était, en 1909, de 22 par mille dans notre province, et de 20 par mille en 1914, est tombée à 14.15 par mille en 1921. C'est une amélioration sensible sur l'année précédente, où le taux était encore de 16.35 par mille.

Le nombre des naissances dans notre province, s'éleva, en 1921, à 88,749, dont 46,705 garçons et 42,044 filles. En 1920, les naissances s'étaient élevées à 80,328. Le surplus des naissances sur les décès, en 1921, s'élève

à 55,316, le nombre des morts ayant été de 33,433. Le taux de la natalité fut supérieur en 1921 que les années précédentes: 37.57 par mille de population. Tout cela constitue un indice excellent pour l'état sanitaire général.

On constate également, depuis vingt ans, un progrès sensible dans la lutte contre la tuberculose. Pour 188 décès qu'elle causait dans notre province en 1899, lorsque fut inaugurée la campagne contre la terrible maladie, elle n'en causait que 131 en 1919. A Montréal, en 1921, il n'y eut que 741 morts de la tuberculose. Il y en avait eu 923 en 1920 et 938 en 1918. On s'aperçoit que l'éducation du peuple se fait sur les précautions à prendre contre cette maladie, sur l'isolement des tuberculeux, sur le traitement des malades. On n'est plus fataliste devant la consommation comme on le fut trop longtemps, et l'on commence à savoir qu'un tuberculeux peut guérir, pourvu qu'on le soigne dès le début de la maladie et qu'il se soumette lui-même à un régime rigide.

Mortalité infantile

Un point sombre, dans nos statistiques vitales, c'est ce qui regarde la mortalité des enfants. Les efforts que l'on fait depuis quelques années pour enrayer ce fléau ont amené quelque progrès, mais il en reste encore beaucoup à faire. Voici où nous en sommes, d'après un rapport présenté à une exposition pour le bien-être de l'enfance, au mois de janvier 1922. Ce rapport indique le nombre des enfants morts au-dessous d'un an.

Province de Québec...	142	enfants	morts	sur	1,000
Ontario.....	95	»	»	»	»
Canada.....	115	»	»	»	»
États-Unis.....	87	»	»	»	»
Angleterre.....	97	»	»	»	»
France.....	123	»	»	»	»
Allemagne.....	148	»	»	»	»

La mortalité infantile est plus élevée dans les villes que dans les campagnes. Il y a des villes de la province de Québec, celles où l'on ne fait rien ou à peu près pour la sauvegarde des enfants, qui ont un taux de mortalité extrêmement élevé. Voici le tableau qui fut présenté dans le même rapport :

La Tuque.....	303	enfants	morts	sur	1,000
Saint-Hyacinthe.....	252	»	»	»	»
Joliette.....	245	»	»	»	»
Hull.....	240	»	»	»	»
Lévis.....	231	»	»	»	»
Longueuil.....	230	»	»	»	»
Québec.....	213	»	»	»	»
Montréal.....	178	»	»	»	»
Ottawa.....	162	»	»	»	»
Outremont.....	134	»	»	»	»
Toronto.....	92	»	»	»	»
New-York.....	82	»	»	»	»
Brookline.....	40	»	»	»	»

Si peu encourageantes que paraissent ces listes, si humiliantes même qu'elles soient pour notre province, elles prouvent cependant que le mal dénoncé n'est pas sans remède. Ces statistiques sont celles de 1919. Or, depuis quelques années, le nombre des morts parmi nos nouveaux-nés a constamment baissé. Quand la lutte contre la mortalité infantile fut inaugurée à Montréal, en 1906, il mourait en moyenne, dans cette ville, 261 enfants au-dessous d'un an sur mille nouveaux-nés; en 1919, ce chiffre était tombé à 178, en 1921, il fut de 155 par mille. Dans la province entière, la proportion des morts était de 185 sur mille en 1911; elle est de 142 sur mille en 1919. Il y a quelques mois, le gouvernement de Québec créait un bureau provincial d'hygiène pour généraliser les efforts en vue d'améliorer la santé publique; l'institution des

gouttes de lait dans les villes se répand de plus en plus, des hôpitaux spéciaux ont été fondés pour les enfants, des gardes-malades font des visites à domicile; tout cela ne peut que diminuer la mortalité chez les enfants. Il reste, cependant, que l'ignorance des parents et les charges de famille sont toujours une cause de faiblesse et de maladie chez nos enfants. Jusqu'ici, nous n'avons parlé que des enfants qui meurent au-dessous d'un an: le Dr Boucher déclarait, au mois de mai 1922, que les enfants au-dessous de cinq ans fournissent, à Montréal, plus de 40 pour cent des morts. Il y a là un problème social dont personne ne doit se désintéresser, les parents moins que les autres. Car la richesse d'une nation, ce sont ses enfants.

Ne disons pas toutefois, comme le rapporteur protestant dont nous citons plus haut les statistiques, que le taux de la mortalité infantile est le meilleur indice de la moralité d'un peuple. C'est faux. Il y a d'autres causes qui expliquent la mortalité infantile, tout particulièrement la pauvreté et le grand nombre des enfants. Si la préservation des nouveaux-nés est le meilleur indice de la moralité protestante, qui se confond souvent avec la philanthropie, elle renseigne mal sur l'état moral des consciences. Tel peuple, telle ville, où sévissent le divorce et le malthusianisme, seraient à ce compte des modèles de vertu!

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Abonnement • \$1.50 par an)

- *1. *L'École Sociale Populaire* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
- *1. *L'Organisation ouvrière catholique en Hollande* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2e édition 1913)* Arthur SAINT-PIERRE
3. *De l'Éducation du sens social* R. P. LEROY, S.J.
- *4. *Comment protéger notre jeunesse, les patronages* R. P. PICHÉ, P.S.V.
5. *La Fédération Saint-Jean-Baptiste et ses associations professionnelles* Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
6. *"Le Foyer" et ses œuvres* Abbé Henri GAUTHIER, P.S.S.
- *7. *La Caisse populaire — I* Alphonse DESJARDINS
- *8. *La lutte antialcoolique dans la province de Québec, depuis 1906* R. P. HUGOLIN, O.F.M.
9. *Le logement de la famille ouvrière — I* Abbé GOUIN, P.S.S.
- 10-11. *Le Logement de la famille ouvrière.—Suite et fin* Abbé GOUIN, P.S.S.
- *12. *La Caisse populaire — II* Alphonse DESJARDINS
13. *Le Mouvement mutualiste dans la province de Québec* J.-B. SAINT-ARNAUD
- *14. *Le Cercle ouvrier* R. P. L. HUDON, S.J.
- *15. *L'Encyclique "Rerum novarum"* R. P. VALENTIN-BRETON, O.F.M.
16. *Les Œuvres nécessaires*
17. *L'Église et les associations ouvrières — l'Encyclique « Singulari quadam »* Henri BEAUVAIS
- 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph GAUVREAU
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam* Abbé GOUIN, P.S.S.
22. *L'Organisation professionnelle* Arthur SAINT-PIERRE
23. *Réformes sociales* V.-E. BEAUPRÉ
24. *Le Clergé et les études sociales* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
25. *Le Travail chrétien* Abbé Paul MAYRAND, D. Th.
26. *La lettre sur le « Sillon »*
- 27-28. *La Cour Juvenile. Son fonctionnement, ses résultats, ses ambitions* Abbé GOUIN, P.S.S.
- *29. *La Goutte de lait* Dr Joseph GAUVREAU
30. *La Fédération américaine du Travail* Arthur SAINT-PIERRE
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
31. *Le Val des Bois* DOMBRAY-SCHMITT
32. *Les Conseils de l'abbé Desgranges aux ouvriers canadiens*
33. *Les Écoles maternelles* R. P. DALY, C.S.S.R.
- 34-35. *L'Église et le progrès social* Chanoine DESGRANGES
- 36-37. *Le Devoir social* Arthur SAINT-PIERRE
38. *L'Utopie socialiste — II* Arthur SAINT-PIERRE
39. *Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique* R. P. GUILLOT, C.S.S.R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres* R. P. TRUDEAU, O.P.
41. *L'Église et l'organisation ouvrière* Abbé Edmour HÉBERT
- 42-43. *Le comte Albert de Mun* Arthur SAINT-PIERRE
- 44-45. *Le Socialisme* Abbé Edmour HÉBERT
46. *A propos d'immunités* R. P. GONTHIER, O.P.
47. *La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.* R. P. S. BELLAVANCE, S.J.
- 48-49. *Leçons pratiques d'action sociale catholique* R. P. RUTTEN, O.P.
50. *La Désertion des campagnes* R. P. Adélar DUGRÉ, S.J.
51. *Les Avantages de la campagne* R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
52. *Les Cercles détudes féminins* Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur, St-Sauveur de Québec* Abbé GOUIN, P.S.S.
55. *Le Comptoir coopératif* Anatole VANIER
- 56-57. *L'Œuvre de vacances des grèves* Abbé GOUIN, P.S.S.
58. *Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école* Jean-Charles MAGNAN, B.S.A.
59. *Le Clergé et les Œuvres sociales* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

60. *L'Esprit chrétien dans la famille et dans la société* R. P. Marcel MARTINEAU, S.J.
 61. *Projet de colonisation* R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
 65. *La Question sociale et nos devoirs de catho-
 liques — I* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 66. *La Question sociale et nos devoirs de catho-
 liques — II* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 67-68. *La Question sociale et nos devoirs de catho-
 liques — III.* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 *69-70. *Hygiène du logement et casier sanitaire des
 maisons.* J.-A. BAUDOIN, M.D.
 71-72-73. *Albert de Mun et le devoir social des
 catholiques.* Abbé GOUIN, P.S.S.
 74-75. *Albert de Mun et l'organisation ouvrière.* Abbé GOUIN, P.S.S.
 76. *Nos Errements agricoles.* R. P. Edgar COLCLOUGH, S.J.
 77-78. *Albert de Mun et la Législation sociale* Abbé GOUIN, P.S.S.
 *79-80. *Microbiologie et maladies contagieuses* J.-A. BEAUDOIN, M.D.
 81-82. *L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire
 chez nous. Pourquoi?* R. P. Hermas LALANDE, S.J.
 83. *L'Organisation ouvrière* Abbé Edmour HÉBERT
 84. *Autour de l'encyclique « Rerum novarum »*
 85. *L'Aide aux colons* M. L'HEUREUX
 86. *Le Problème social et sa solution* Abbé Edmour HÉBERT
 87. *Les Semaines sociales*
 89. *De l'Internationalisme au Nationalisme* Alfred CHARPENTIER
 90. *Vers le peuple* Guy VANIER
 91. *L'Action sociale* Antonio PERRAULT
 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique* R. P. VILLENEUVE, O.M.I.
 94. *Programme d'action sociale* Édouard MONTPETIT
 95. *Les Parents, l'Église et l'État dans leurs rap-
 ports avec l'école* Abbé Ad. SABOURIN
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. PAQUET
 97. *Syndicats patronaux* Abbé Émile CLOUTIER
 98. *La Confédération des Travailleurs catholiques
 du Canada.* XXX
 99. *L'Aspect économique du problème industriel.* Edmond CLOUTIER
 100. *Le Salaire.* Abbé Edmour HÉBERT
 101. *Nos Pêcheries* Fabien BUGEAUD
 102. *La question des chemins de fer* XXX
 103. *Les caisses Desjardins, œuvre sociale* Wilfrid GUÉRIN
 104. *L'Aube d'une Ère ouvrière nouvelle* Alfred CHARPENTIER
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* É. S. P.
 106. *Réformes scolaires* É. S. P.
 107. *Le travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène LAPOINTE

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.